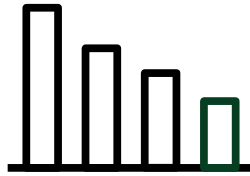


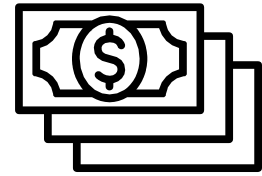
**Au 5^e rang en termes de
coûts**

– Le domaine coûte en moyenne 4,2 M\$
par an



**Au 4^e rang pour ce qui
est du nombre**

– Le domaine représente en
moyenne 222 réclamations par an



**Coût moyen de 18 700 \$
par réclamation**

CONSEILS POUR LA GESTION DES RISQUES



Contenez et orientez en amont les attentes des clients

En droit de la famille, les clients peuvent se révéler émotifs et difficiles à encadrer, et peuvent nourrir des attentes changeantes et irréalistes. Il est donc particulièrement important que vous gériez leurs attentes dès le début du mandat. En les aidant à éviter les déceptions et les surprises, vous réduirez considérablement votre risque de réclamation.



Expliquez soigneusement les modalités des accords aux clients

Expliquez soigneusement les contrats familiaux et les accords de règlement afin que vos clients ne puissent pas alléguer plus tard qu'ils n'ont pas compris leur contenu.



Connaissez les limites de vos connaissances juridiques

Le droit de la famille, encadré par des lois fédérales et provinciales et une jurisprudence volumineuse, figure parmi les domaines de droit les plus complexes. Aucun avocat ne peut espérer en maîtriser toutes les branches. Vous devez donc savoir quand demander l'avis d'un avocat plus spécialisé que vous (par exemple pour la planification successorale) ou les conseils d'autres experts (conseillers fiscaux, comptables, évaluateurs, actuaires, etc.).



Faites un meilleur usage des listes de contrôle et des comptes-rendus

La [trousse de travail pour contrat familial](#) de LAWPRO contient des listes de contrôle et des formulaires qui énumèrent des questions que les avocats doivent prendre en considération lors d'une rencontre avec le client concernant le contrat familial, ou lorsque le client doit examiner et signer le document. Un compte rendu final qui détaille le travail accompli et les conseils donnés peut se révéler très utile en cas de réclamation, laquelle peut survenir bien longtemps après que vous avez oublié les détails d'un dossier.



N'abaissez pas vos normes de conduite dans les mandats à portée limitée

Un mandat à portée limitée ne signifie pas que vous pouvez offrir des services juridiques de moindre qualité ou de façon moins compétente. Énumérez l'ensemble des tâches distinctes que vous pouvez accomplir avec compétence et confirmez par écrit la portée du mandat. Consignez clairement tout le travail effectué et toutes les communications tenues. Gardez en tête que les services juridiques dégroupés ne conviennent pas à tous les avocats, tous les clients ou tous les problèmes juridiques. Vous pouvez consulter des exemples de mandats et des listes de contrôle sur la page de ressources sur les représentations juridiques à portée limitée au [practicepro.ca](https://www.practicepro.ca).

ERREURS COURANTES EN MATIÈRE DE FAUTE PROFESSIONNELLE

Communication – 38 %

- Négliger de s'assurer que le client comprend les conséquences éventuelles de l'exclusion, dans un contrat de mariage, de certains biens du calcul du paiement d'égalisation.
- Avant de demander au client sa signature, ne pas lui expliquer correctement les modalités de l'accord de séparation ou du procès-verbal de règlement amiable, ni lui dire que le règlement est définitif.
- Dans un mandat à portée limitée, omettre d'indiquer clairement les services que vous allez rendre ou pas.

Erreurs de droit – 22 %

- Se tromper sur le droit à la pension alimentaire pour le conjoint, son montant ou sa durée.
- Ne pas respecter les *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants* quand des dispositions sont prises pour le versement d'une telle pension.
- Voir imposer au client des obligations fiscales imprévues et non voulues.

Gestion des échéanciers – 10 %

- Négliger de demander une pension alimentaire pour le conjoint pendant un long moment, ce qui, en définitive, lui fera perdre un montant d'aliments parce que le tribunal ne rendra pas d'ordonnance rétroactive.
- Laisser s'écouler le délai prévu pour demander un paiement d'égalisation.

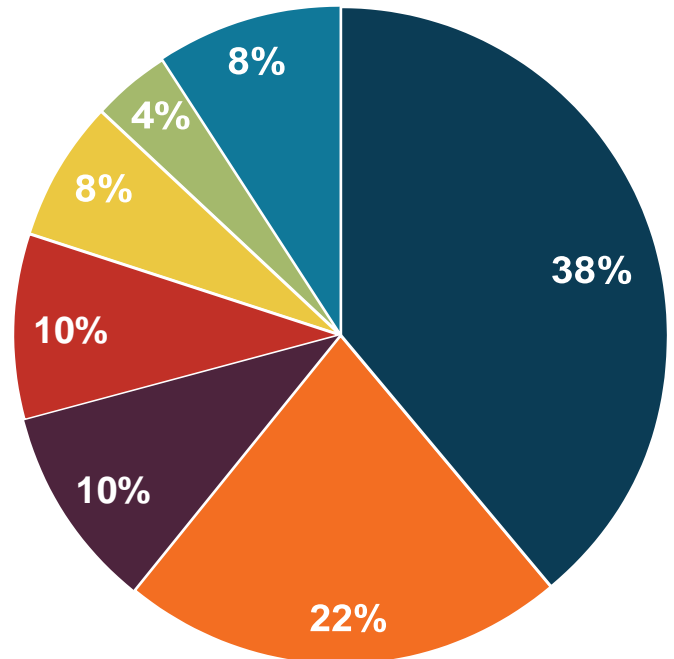
Examen inadéquat – 10 %

- Mal déterminer l'ensemble des éléments d'actif et de passif aux fins de l'établissement des états financiers et du calcul des biens familiaux nets.
- Ne pas examiner l'ensemble des faits et des circonstances du mariage d'un client en vue de cerner les questions à traiter dans un accord de séparation ou un procès.

Erreur administrative et de délégation de tâches – 8 %

Conflit d'intérêts – 4 %

Autres erreurs – 8 %



Visitez practicepro.ca pour consulter des ressources, notamment la trousse de travail pour contrat familial, la page de ressources sur les représentations juridiques à portée limitée, des articles du magazine LAWPRO, des listes de contrôle, des modèles et des outils d'aide à la pratique.

Nous pouvons mettre à votre disposition les services de conférenciers compétents qui peuvent aborder des sujets liés à la prévention des réclamations.

Écrivez à practicepro@lawpro.ca

*Le nombre de réclamations vise la période qui s'étale de 2011 à 2021. Les coûts sont engagés en date du mois de juin 2022.

©2022 Lawyers' Professional Indemnity Company. LAWPRO est une marque déposée de Lawyers' Professional Indemnity Company. Tous droits réservés. La présente publication comprend des techniques visant à réduire au minimum le risque de poursuites liées à la responsabilité professionnelle. Les renseignements qui y figurent n'énoncent pas la norme de prudence applicable aux avocats ni n'établissent une norme de cette nature. Les renseignements ne constituent pas non plus une analyse complète des aspects couverts, et les lecteurs devraient mener leurs propres recherches juridiques à ce sujet.